



2021-20

**Réunion Comité syndical du mercredi 15 décembre 2021
17h30 dans les locaux du Syndicat au Thor**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 15 décembre à 17h30, le Comité syndical du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, régulièrement convoqué le 8 décembre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat mixte, au Thor, sous la présidence de M. Christian MOUNIER, 1^{er} vice-président. Le quorum était atteint (cf Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, article 10, quorum abaissé au tiers).

Les membres présents, avec voix délibérative :

Maires et Délégué(e)s des Communes : Aurel : François JOUVE, Les Beaumettes : Eric PAGUET, Beaumont du Ventoux : Frédéric CHARRASSE, Bédarrides : Laurent MUS, Bédoin : Gilles BERNARD, Blauvac : Max RASPAIL, Bollène : Jean-Yves MARECHAL, Bonnieux : Patrick DEVAUX, Brantes : Pascal AYME, Cabrières d'Aigues : Jérôme BLANC, Cabrières d'Avignon : Pierre LABAN, Cairanne : Roland LIFFRAN, Caromb : Richard BONNAVENTURE, Carpentras : Michel BLANCHARD, Cavaillon : Gilles DOCHE, Cheval-Blanc : Frédéric PELLOUX, Gargas : Patrick LEGROS, Gigondas : Thémis SOUCHIERE, Goult : Elodie de TIMARY, Jonquerettes : Gilbert CHAZAL, Jonquières : Louis BISCARRAT, Lacoste : Jean SALVA, Lafare : Pierre BALLESTEROS, Lagnes : Jacques GRANGIER, Lioux : Thierry GARCIN, Loriol du Comtat : Sylvie FLAMAND, Lourmarin : Joël RAYMOND, Maubec : Jean-François DUBOIS, Ménerbes : Christian RUFFINATTO, Merindol : Nadine PERIN, Modène : Yannick CORBIN, Monieux : Renaud GABERT, Peypin d'Aigues : Serge CASSAN, Puyméras : Pierre TARTANSON, Robion : Florian MOLLIEUX, Roque sur Pernes : Alain BUISSON Roussillon : Alain DEVAUX, Rustrel : Jean-Louis ARMAND, Saint Christol d'Albion : Agnès AUBERT, Saint Didier : François SAMIE, Saint Hippolyte de Graveyron : Jean-François MEDRAT, Saint Martin de Castillon : Emilien DHAZE, Saint Romain en Viennois : Pascal VORPILHAC, Saint Saturnin les Apt : Gilles LANDRIEU, Saint Saturnin les Avignon : Alex CACELI, Sainte Cécile les Vignes : Pascal CROZET, Sault : Jean-Pierre RANCHON, Sérignan du Comtat : Eric COLARD, Sorgues : Jean-François LAPORTE, Les Taillades : Guy HONORAT, La Tour d'Aigues : Jean-François LOVISOLO, Uchaux : Michel COURTET, Vacqueyras : Anne-Marie ISAIA, Venasque : Thierry de CABISOLE, Villars : Alain MASSEL, Villelaure : Jean-Louis ROBERT, Villes sur AUZON : Suzy MACHUROT, Viols : Florence GOURLOT, Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ; Châteauneuf de Gadagne : Jean-Marc GEREN, Fontaine de Vaucluse : Michel JACQUET, Isle sur la Sorgue ; Nicolas VALIENTE, Le Thor : Christiane DAVID-MATHIEU, Métropole Aix-Marseille-Provence ; Pertuis : Bernard ALAMELLE

Délégué(e)s Membres Conseil départemental : Danielle BRUN, Jean-François LOVISOLO, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Noëlle TRINQUIER et Bruno VALLE

Autre délégué présent, sans voix délibérative : Beaumont du Ventoux : Anthony VEZHINET

Assistaient également, sans voix délibérative : DDT : Isabelle CHADOEUF, CD84 : Carole TOUTAIN, Isabelle PACAUD, SMDVF : Sylvie BONVIN, Sabine LE FALHER, Brigitte JAEG, Sylvia PICHON et Olivier BRICAUD.

Etaient excusé(e)s :

Maires et Délégué(e)s des Communes : Ansouis : Géraud de SABRAN PONTEVES, Aubignan : Charles GILLES, Avignon : Isabelle PORTEFAIX, La Bastide des Jourdans : Florian GALLIS, La Bastidonne : Hugues SERVIERE, Le Barroux : Gilles GRILLET, Buisson : Marc COUCHE, Buoux : Michel ROBBEN DUCLOUX, Cadenet : Marcel MANGANARO, Caseneuve : Eric MOLLET-GERVASONI, Le Crestet : Alain ANDRE, Crillon le Brave : Marguerite EESSES, Entraigues sur la Sorgue : Corinne CRISTOFARO, Entrechaux : Géry KWITA, Faucon : Martial FERNANDEZ, Flassan : Laurent BOUISSON, Gignac : Guy AUBERT, Grambois : Jean-Louis GIARETTO, Grillon : Grégory BERTHON, Joucas : Thibaud RICHARD, Lauris : Thierry DERNIS, Mallemort du Comtat : François SALIGNON, Mazan : Jean-Philippe ACHARD, Méthamis : Alain AGUILERA, Mirabeau : Thomas MONTAGNE, Monteux : Chantal GONNET-OLIVI, Mormoiron : Julien SANCHEZ, Murs : Patrick ACHARD, Oppède : Yoann POBES, Orange : Michel BOUYER, Pernes les Fontaines : Christian SOLLIER, Piolenc : Patrick PICHON, Le Pontet : Pascal SIMONDI, Puyvert : Christophe MOURET, Rasteau : Jean-Luc DIGONNET, Richerenches : Christian ARNAUD, Sablet : Christian BONFILS, Saint Léger du Ventoux : Damien MASSOT, Saint Martin de la Brasque : Laurent LIEUTAUD, Saint Roman de Malegarde : Jean-Claude BORDE, Saint Trinit : Claire MIRAS, Sarrians : Stéphane BOURRET, Savoillans : Jean-Pierre JOUGLA, Séguret : Thierry BERNAÇONI, Suzette : José PARDO, Valréas : Rosy FERRIGNO, Velleron : Karim AKAR, Villedieu : Claude CELLIER, Vitrolles : Alain de VILLEBONNE, Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ; Saumane : Laurence CHABAUD-GEVA

Déléguées Membres Conseil départemental : Marie THOMAS de MALEVILLE, Dominique SANTONI

Ont donné un pouvoir de vote (2 pouvoirs possibles) : Marie THOMAS de MALEVILLE à Danielle BRUN, Christian SOLLIER de Pernes à Jean-François SAMIE de Saint Didier, Hugues SERVIERE de La Bastidonne à Jérôme BLANC de Cabrières d'Aigues, Michel ROBBEN-DUCLOUX de Buoux à Jean-Louis ARMAND de Rustrel, François SALIGNON de Mallemort du Comtat à Sylvie FLAMAND de Loriol du Comtat, Alain de VILLEBONNE de Vitrolles à Serge CASSAN de Peypin d'Aigues.



2021-20

Débat d'orientations budgétaires 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires de la collectivité doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget,

Vu le rapport d'orientations budgétaires tel qu'annexé présenté en séance aux membres délégués du Syndicat,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires 2022

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.


La Présidente

Dominique SANTONI



2021-20

Rapport d'orientations budgétaires 2022

Le Comité syndical,

La loi (NOTRe) du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire prévues par le code général des collectivités territoriales, en vue de renforcer l'information des élus locaux et la transparence en matière financière. La loi précise notamment l'obligation de présenter aux assemblées délibérantes, deux mois avant la présentation du budget un rapport sur les orientations budgétaires afin d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité.

Sont dorénavant concernés les syndicats mixtes ouverts comme le SMDVF.

Ce rapport doit contenir les orientations budgétaires, des informations relatives aux ressources et aux effectifs mais aussi les priorités de la structure.

- 1- Contexte national et local
- 2- Evolution des ressources
- 3- Dépenses de fonctionnement : orientations
- 4- Dépenses d'investissement : orientations
- 5- Etat de la dette
- 6- Bilan 2021 et Priorités 2022

- 1- Contexte national et local

En matière de défense des forêts contre les incendies, la loi du 22 mars 2016 est venue préciser le champ d'intervention des Départements en indiquant que les Départements peuvent financer ou mettre en œuvre des actions d'aménagement, d'équipement et de surveillance des forêts afin, d'un part, de prévenir les incendies et, le cas échéant, de faciliter les opérations de lutte et, d'autre part de reconstituer les forêts. Ces actions, s'inscrivent, le cas échéant, dans le cadre d'un Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI).

Dans le Vaucluse, le premier Plan a été approuvé par arrêté préfectoral en 2008 puis le second en 2015 pour la période 2015-2024. Ce Plan prévoit notamment l'intervention technique et financière du Département et du Syndicat pour l'entretien et la mise aux normes du réseau d'ouvrages de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

En effet, parmi les missions qui lui ont été confiées par ses adhérents que sont le Département et les communes, le Syndicat a pour objet principal la prévention contre le risque d'incendies de forêt, tel que prévu dans l'article 2 de ses statuts.

Après l'année 2020 qui avait été fortement impactée par la crise sanitaire et le 1^{er} confinement, les équipes du Syndicat se sont de nouveau fortement impliquées en 2021 pour maintenir et achever un volume conséquent de travaux, comme le démontrera le prochain bilan d'activités.

Au niveau administratif, le pôle comptable a continué de veiller avec rigueur à la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement avec en particulier des consultations pour renouveler le contrat d'électricité ou pour l'élaboration du Document Unique sur les Risques professionnels. Une attention toute particulière a été consacrée aux subventions versées au titre des co-financements FEADER dont le suivi et le traitement mobilisent fortement nos services. Par ailleurs, le Syndicat continue de faire appel régulièrement aux équipes du Centre de Gestion pour des missions d'accompagnement RH mais aussi pour l'archivage ou encore la mise en place du RIFSEEP.



De son côté, l'équipe technique s'est consacrée à la réalisation des travaux par commandes du Département formalisés dans la convention cadre 2021-2023 (OLD des RD, entretien du réseau de chemin de randonnée et travaux DFCI) et des communes (OLD) et au débroussaillage des pistes DFCI et cela toujours en lien direct avec nos partenaires institutionnels.

En 2021, la prévention, sous toutes ses formes, demeure encore plus d'actualité : le risque d'incendie de forêt s'est accru, particulièrement dans les zones de contact entre urbanisation et espaces naturels, la déprise agricole, l'extension de la forêt, le développement de l'habitat en périphérie des villes et villages, le réchauffement climatique accentuent encore plus la vulnérabilité de nos massifs ... Cet été, le Vaucluse n'a pas été épargné par les flammes, à ce jour, 61 incendies ont été comptabilisés, détruisant 284 ha de forêts, et nous gardons en mémoire le feu de forêt de Beaumes de Venise avec 240 hectares dévastés le 17 août dernier.

Les incendies catastrophes qui ont ravagé encore la Californie ou les pays du sud de l'Europe doivent nous interpeller et si cela était nécessaire nous rappeler, que le risque incendie est permanent et qu'il va encore s'aggraver dans les années à venir et que nous devons tous, collectivités publiques, services de l'Etat et services de secours jouer la complémentarité pour maintenir en état notre réseau d'équipement DFCI dont l'importance stratégique pour la protection des personnes, des biens et de notre patrimoine forestier et paysager n'est plus à démontrer.

2- Evolution des ressources

Les ressources propres du Syndicat mixte sont constituées, il faut le souligner, uniquement des participations statutaires de ses membres (Département et Communes et/ou EPCI) fixées dans les statuts et obligatoires.

Pour 2022, le Syndicat a sollicité auprès du Département une participation de 518 730 euros, inchangée depuis 2015. Il en est de même pour l'appel à cotisation des communes qui sera lancé début janvier. Seules une poignée de communes devraient changer de tranches en fonction de leur nombre d'habitants, les cotisations totales des communes et EPCI s'élevant pour mémoire à 142 538 euros en 2021, avec une cotisation minimum de 336 euros (communes < à 1 000 habitants) et une cotisation maximum de 4 969 euros (Avignon).

En complément de ces ressources propres, le Syndicat bénéficie de différentes recettes ou subventions en fonction des travaux réalisés et des équipements achetés, qui viennent alimenter les sections de fonctionnement ou d'investissement.

En fonctionnement, seront ainsi inscrits les fonds de concours du Département pour les travaux d'OLD le long des routes départementales (566 000 euros), l'entretien du réseau de chemin de randonnée (115 000 euros), l'entretien des Véloroutes (52 000 euros) et les travaux DFCI réalisés en régie (200 000 euros), les aides de l'Etat (CFM) et les 20 % d'autofinancement des communes. Seront aussi inscrits les différentes recettes provenant des travaux réalisés en fonds propres pour les communes (essentiellement des OLD le long des chemins communaux).

Il est à noter, qu'avec la fin des anciens programmes dits « conventions tripartites » (Département-Région-Syndicat) pour les travaux DFCI et le débroussaillage des chemins communaux, les recettes de fonctionnement du Syndicat, depuis l'exercice 2020, sont de fait amoindries, les derniers travaux financés par ces conventions ayant été soldés en 2019. Il nous faut donc développer d'autres sources de financements afin d'assurer à l'avenir l'équilibre de la section de fonctionnement.

En investissement, en plus des recettes d'ordre (350 000 euros d'amortissements) et des recettes financières (120 000 euros de FCTVA) seront inscrites les subventions versées par le Département, l'Etat, la Région et l'Europe pour les travaux d'équipement DFCI et/ou pour les achats de matériel mais aussi l'excédent d'investissement reporté.



3- Dépenses de fonctionnement : orientations

3-1 : Evolution des charges de gestion générale

L'activité administrative du Syndicat mixte continue de se développer dans le cadre d'une maîtrise des dépenses de gestion générale.

Il faudra cependant prendre en compte cette année des augmentations de charges fixes indépendantes du Syndicat comme pour les frais d'entretien de nos matériels, le poids des carburants dans nos travaux, les affranchissements ou les communications et bien entendu les dépenses sanitaires liées au Covid 19. Nous essaierons bien sûr d'être vigilants avec nos prestataires extérieurs et de renforcer les contrôles pour retenir les offres les mieux-disantes pour nos achats de matériels et de fournitures. Mais nous ne sommes pas à l'abri de pannes sur nos matériels forestiers ou sur notre parc de véhicules.

Il est à noter le poids relativement important de nos dotations aux amortissements (inhérentes à nos métiers) qui représentent en moyenne chaque année 20 à 25 % de nos charges de fonctionnement.

3-2 : Evolution des effectifs et de la masse salariale

Au 1^{er} décembre 2021, le tableau des effectifs du Syndicat s'élève à 27 agents (dont 25 titulaires) en équivalent temps plein ; 3 en filière administrative, 23 en filière technique et 1 en filière culturelle, dont 74 % (20 agents) constituent les équipes de forestiers (bûcherons et conducteurs d'engins).

Pour information, en 2021, le Syndicat a accueilli 5 jeunes en stage, dont 2 issus du LPA de la Ricarde à l'Isle sur le Sorgue, 2 du CEFA de Montélimar et le dernier du Centre Forestier de la Bastide des Jourdan. Au total, ces stagiaires dont 1 a été affecté à l'équipe Sud et 4 à l'équipe Nord, ont assuré 65 journées de « travail ».

En 2021, la masse salariale a très légèrement augmenté avec 1.207 millions d'euros (provisoire avant CA) contre 1.197 millions en 2020, suite aux mouvements de personnel depuis l'été et aux avancements d'échelons. L'effectif actuel devrait se maintenir en 2022, avec le recrutement d'agents pour renforcer nos équipes techniques et compenser les départs à la retraite. La moyenne d'âge de l'ensemble des agents est de 57 ans.

4- Dépenses d'investissement : orientations

La capacité du Syndicat à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres est mesurée par sa capacité d'autofinancement, de l'importance donc de maîtriser ses charges de fonctionnement.

Bien entendu, d'autres ressources comme les subventions d'investissement et le FCTVA permettent au Syndicat d'assurer le financement de ces investissements. Il est ainsi d'autant plus important de pouvoir percevoir dans des délais « raisonnables » les subventions au titre des travaux co-financés par du FEADER.

En 2022, hors dépenses d'ordre (162 000 euros d'amortissement des subventions), les dépenses d'investissement concerneront d'une part divers travaux portant sur l'équipement des bâtiments (rampe d'accès, fosse de l'atelier mécanique) et d'autre part les achats de matériel pour renouveler le parc d'engins (livraison de la nouvelle pelle araignée, achat de broyeurs) et la flotte de véhicules de chantier (fourgons utilitaires) et de véhicules de liaison mais aussi de petit matériel forestier (tronçonneuse, débroussailleuse) ainsi que l'achat de matériel informatique.

Mais l'essentiel des dépenses d'investissement sera bien entendu consacré à la mission principale du Syndicat à savoir les travaux DFCI proprement dits (maintien en état opérationnel des coupures de combustibles, réfection de pistes, pose de citernes et autres équipements DFCI), travaux que nous confierons à des entreprises au printemps après appel d'offres et qui pourraient s'élever après accord favorable des communes à près de 600 000 euros (montant qui sera ajusté d'ici la préparation du BP).

5- Etat de la dette : Néant



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 084-258402585-20211215-DELIB202120-DE

6- Bilan 2021 et Priorités 2022

Dans le Vaucluse, une centaine de communes sont concernées, à des niveaux variables, par un risque incendie lié au contact zones bâties-milieux forestiers. Pour aider ces communes à informer leurs administrés sur leurs obligations légales en matière de débroussaillage, le Syndicat, depuis 2003, leur propose des opérations d'animation et de sensibilisation.

En 2021, malgré un démarrage ralenti du fait du troisième confinement, le Porter à Connaissance (PAC) s'est poursuivi à Blauvac avec la cartographie des zones soumises aux OLD et les visites chez les propriétaires. A Sorgues, un deuxième relevé de terrain a été fait à partir d'un listing de 894 propriétaires évalués : 111 cartes ont été élaborées et communiquées à leur propriétaire et 105 courriers d'informations sont partis vers les propriétaires qui n'étaient pas encore tout à fait aux normes de débroussaillage demandées. Le PAC de la commune de Crestet est en cours de finalisation.

Plusieurs réunions publiques ont été réalisées, aux Taillades au printemps, à Mérindol, Vaugines et Lourmarin à l'automne. Les visites de terrain, en respectant les contraintes sanitaires, ont repris également : Le Barroux, Lacoste, Ménerbes, Les Taillades, Fontaine de Vaucluse, Mazan, Sorgues, Pernes-les-Fontaines...

L'accompagnement des communes reste une priorité et répond à la demande de chacun : visite de cas compliqués à Rasteau, demande de renseignement concernant le suivi des dossiers PAC à Lacoste, fournitures de cartes avec les périmètres des OLD à Pertuis et à Pernes-les-Fontaines, demande d'information sur les procédures de contrôle au Barroux, documentation sur le pastoralisme à Uchaux, informations sur les superpositions d'OLD à Mondragon, article pour le bulletin municipal de Murs, règlementation du débroussaillage le long d'un chemin communal sur des bois privés à Mazan... Ce dernier trimestre plusieurs réunions avec les communes de Cadenet, Crestet, Piolenc, Uchaux, Venasque et Caromb préparent les actions 2022.

Ainsi en 2022, un Porter à connaissance est programmé à Cadenet. Des réunions publiques sont prévues à Venasque et Caromb pour réactiver des animations de porter à connaissance anciennes. Des relances de propriétaires seront faites à Piolenc et Uchaux. Des devis sont en cours dans 3 autres communes.

Ce rôle d'information est complété par le site Internet dont les pages sur les OLD sont toujours les plus consultées. A signaler aussi sur le site, la mise à jour de la liste des entreprises de débroussaillage et la mise à disposition de courriers types.

Fidèle à sa vocation d'information et d'animation, le Syndicat mixte a organisé en 2021 trois journées de formations, la première en mai spécifiquement pour les gardes-champêtres (qui a réuni 29 participants venant de 21 communes sur les 54 disposant d'un service de police municipale) puis deux journées en novembre destinées aux élus et agents communaux sur les thèmes de la protection des forêts contre les incendies et du débroussaillage obligatoire.

Ainsi, mardi 23 novembre, la session a été lancée par Mme Noëlle TRINQUIER, vice-présidente du Syndicat mixte et par M. François GORIEU, directeur départemental des territoires de Vaucluse représentant M. le Préfet, avec la présentation des enjeux d'une telle formation, dans le contexte environnemental et climatique actuel.

Grâce aux différents intervenants présents lors des deux journées de formation, les 74 participants représentant 45 communes ont pu ainsi faire le point sur les différents rôles du maire face au risque d'incendie, mais aussi identifier les documents, procédures et outils qui permettent d'aménager le territoire et de mettre en place une politique efficace de prévention. L'un des sujets toujours parmi les plus attendus par les élus concerne la responsabilité du maire en matière de débroussaillage et la mise en œuvre de la règlementation, depuis l'information des administrés impactés jusqu'aux procédures de contrôle et travaux d'office. La deuxième journée a été suivie par une visite sur le terrain à l'Isle sur la Sorgue et Saumane pour découvrir in situ des exemples concrets à la fois de travaux DFCI et OLD.



Dans le cadre de la démarche de maîtrise foncière des pistes DFCI, Le Syndicat a préparé l'étude foncière pour les pistes des Dentelles de Montmirail et du Pays Voconce afin de permettre aux services de l'Etat d'organiser l'enquête publique, et par la suite au Syndicat de bénéficier d'une servitude sur ces pistes après publication des arrêtés préfectoraux, cette enquête devrait pouvoir enfin avoir lieu en 2022.

Parallèlement à ces opérations de prévention, le Syndicat va continuer en 2022 comme c'est le cas depuis plus de cinq ans à se mobiliser pour mener à bien un volume conséquent de travaux DFCI.

Ainsi en 2021, nous avons pu programmer plus de 900 000 euros de travaux, travaux qui, en fonction de leur nature et de leur programme de subvention, ont été réalisés soit en régie soit confiés à des entreprises par le biais de consultations.

Avec l'appui du Département, la Régie a ainsi réalisé le débroussaillage de 103 ha de coupures de combustibles ainsi que des travaux d'entretien ponctuel de pistes et de citernes, de la signalisation des pistes et de réfection du barrièrage.

Avec l'appui des communes qui nous ont donné leur accord pour apporter les 20% d'autofinancement, nous avons lancé un marché pour confier à des entreprises la réfection de 42 km de pistes (pour mémoire, 100 km en 2020, 21 km en 2019 et 23 km en 2018), le débroussaillage de 233 ha de coupures de combustibles (254 ha en 2020, 247 ha en 2019 et 425 ha en 2018) et la pose d'une citerne. A titre de comparaison, pour les débroussaillages DFCI, ce sont plus 1 728 hectares qui ont été traités dans nos massifs en moins de 4 ans à la fois par nos équipes et par les entreprises prestataires, ce qui correspond à 86% des surfaces à entretenir par le Syndicat. Quant aux pistes DFCI, sur la même période, 33 % ont pu être réfectionnées.

Comme prévu avec nos financeurs, tous ces travaux ont fait l'objet de réception pour en vérifier la conformité et le bon achèvement avec les équipes de la DDT, du SDIS et de nos partenaires financiers. Depuis 2018, année très intense nous ayant permis de solder plusieurs anciens programmes de subventions, nous essayons dorénavant de lancer rapidement les travaux subventionnés et de conserver « un rythme de croisière » avec environ 320 à 350 ha de débroussaillage DFCI par an.

Ce bilan 2021 a fait l'objet d'une présentation en Comité technique DFCI le 30 novembre, avec nos financeurs et nos partenaires, comité au cours duquel nous avons aussi évoqué d'une part le programme de travaux DFCI réalisés en régie confiés par le Département et d'autre part la préparation de l'appel à projet au titre du FEADER 2022, avec notamment une réflexion sur la vocation DFCI de certaines RD.

Ainsi, suite au courrier envoyé mi-octobre aux communes, nous espérons avec l'accord des maires pour ces travaux, pouvoir potentiellement programmer en 2022 un volume quasi-identique de travaux à savoir :

- La réfection d'au minimum 54 km de pistes et la pose de 2 citernes
- Le débroussaillage d'au minimum 175 ha de coupures de combustibles (120 ha supplémentaires en attente)

Pour le programme DFCI 2022 de la Convention Cadre Département qui fera l'objet d'un rapport lors de ce comité, il comprend comme l'an dernier 103.16 ha de travaux de coupures de combustibles sur 15 pistes réparties sur l'ensemble des massifs et 4 forfaits d'entretien ponctuel pour les pistes, les citernes, la signalisation et le barrièrage (afin d'être réactif face aux signalements de dégradations), programme de travaux qui, une fois validé par le Département devra être achevé par notre Régie fin 2022.

En parallèle, pour l'appel à projets FEADER 2022 dont le programme définitif sera présenté lors du prochain Comité Syndical (à noter : il s'agit de travaux qui ne pourront être réalisés dans le meilleur des cas pas avant le printemps 2023 étant donné les délais d'instruction et l'obligation de passer des marchés), une vingtaine de dossiers pourraient être déposés pour le débroussaillage de 196 ha de coupures de combustibles, la réfection de 2 impluviums et de 41 km de pistes.



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 084-258402585-20211215-DELIB202120-DE

Contrainte supplémentaire, pour ce dernier appel à projet, les travaux retenus devront être achevés au plus tard le 31 octobre 2024, ce qui pourrait nous inciter à ne déposer les dossiers que pour les travaux que nous sommes certains de pouvoir faire aboutir dans un délai aussi court ...

Bien entendu, tous ces travaux ne pourraient se réaliser sans une étroite concertation avec tous nos partenaires et en premier lieu avec les équipes du Département et celles de la DDT mais aussi avec le SDIS et l'ONF.

En parallèle aux travaux DFCI, nous répondons aux commandes des communes qui sollicitent le Syndicat mixte principalement pour le débroussaillage le long des chemins communaux (une soixantaine d'ha traités en 2021 par la Régie) ou pour divers travaux.

Il est à noter que, par le biais d'une convention de partenariat, nous avons confié le débroussaillage d'un de ces chemins communaux à Saumane à l'association Le Champs des possibles, sous la forme d'un chantier d'insertion, partenariat que nous envisageons de renouveler en 2022.

Enfin, pour compléter les actions du Syndicat, il nous faut revenir sur les autres missions confiées par le Département grâce à la convention cadre entre nos deux collectivités.

Ainsi, en plus des travaux DFCI confiés à la régie, nous retrouverons dans cette convention les travaux de débroussaillage le long des routes départementales, dans la limite d'une bande de terrain d'une largeur maximale de 20 mètres de part et d'autre de l'emprise des voies, avec au programme 2022, 60 ha en travaux d'ouverture et 163 ha pour les travaux d'entretien.

Le programme des Véloroutes (Via Venaissia, Véloroute du Calavon et Via Rhôna) fait lui l'objet d'un volet distinct et la programmation annuelle des travaux d'entretien est élaborée par le CD84 en lien avec les agences routières.

Enfin, cette convention reprend l'entretien du réseau de petite randonnée, confié depuis 2011 au Syndicat dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui recense 2 647 km de sentiers dans le Vaucluse. Cette mission se décline en 4 axes prioritaires de travaux ; le débroussaillage des sentiers, la remise en état des poteaux abîmés et la réfection du balisage, les travaux sur la plateforme (assise et réalisation de marches) et la visite des carrefours existants.

Au final, grâce à cette convention cadre qui « sanctuarise » les missions confiées par le Département au Syndicat jusqu'en 2023, ce sont en 2022, plus de 923 000 euros de travaux de toutes natures qui seront assurés par la régie du Syndicat pour le compte du Département.

Ainsi, se présentent les orientations budgétaires 2022, tous paramètres confondus ; humain, financier et technique, correspondant aux missions réalisées par le Syndicat.

Après débat, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter le présent rapport.